

Commune de Villers-en-Cauchies

BULLETIN MUNICIPAL Spécial travaux



Printemps 2018

SOMMAIRE

	N° de page :
1. LE MOT DU MAIRE.....	3
2. TRAVAUX.....	4
2.1 Voirie/réseaux/cadre de vie : rénovation totale de la rue de Verdun	4
2.2 Voirie départementale : réfection de chaussées (rues de Cambrai, d’Haspres et de Saulzoir).	5
2.3 Voirie communale : pose d’un coulis.....	6
2.4 Château d’eau : réhabilitation totale de l’équipement	6
2.5 Captage : installation de la télégestion	7
2.6 Rénovation urbaine : démolition d’une friche (rue de Saulzoir) et remise en état d’un logement communal (rue Jules Guesde)	7
2.7 Bâtiment communal : reconversion du bureau de poste en agence postale communale	9
2.8 Bâtiment communal : restauration du préau et modernisation du parc informatique de l’école Marie Curie	10
2.9 Bâtiment communal : rénovation intérieure de la salle de réception.....	10
2.10 Bâtiment communal : informatisation de la médiathèque.....	12
2.11 Bâtiment communal : travaux mairie.....	12
2.12 Espace sportif : remise en état de la salle des sports et création d’un terrain de pétanque....	13
2.13 Cadre de vie : remise en état du parc communal	13
2.14 Environnement : plantation d’arbres	14
2.15 Réseaux : éclairage public.....	14
2.16 Cimetière et entrée de commune : rénovation des calvaires	15
2.17 Urbanisme : élaboration du PLU	15



Le mot du Maire

Madame, Monsieur, Chers(ères) Villersois(es),

Alors que nous venons de tourner la page de 2017, la traditionnelle cérémonie des vœux (06/01/2018) m'a donné l'opportunité de faire la rétrospective des dossiers suivis durant ces derniers mois.

À vous tous et notamment à ceux qui ont été dans l'impossibilité de se déplacer, je me permets de proposer, en lien avec le Conseil Municipal, ce récapitulatif des actions municipales conduites entre 2016 et le début 2018, dans une stricte gestion des finances publiques.

Malgré les difficultés du temps présent avec lesquelles il faut composer (baisse des financements publics depuis 2014 conjuguée à une augmentation des charges et des dépenses des collectivités territoriales en raison d'un désengagement de l'État ou de décisions nationales imposées), les élus continuent pourtant d'œuvrer au quotidien sans se décourager, en utilisant au mieux les opportunités qui s'offrent à eux.

En rognant sur les dépenses de fonctionnement et en partant régulièrement à la « pêche » aux subventions, la commune conserve, non sans mal, la capacité d'investir et de mener à bien des projets d'intérêt général.

Je vous laisse le soin de les découvrir au travers de ce bulletin d'informations « spécial travaux », vous en souhaite bonne lecture et me tiens à votre disposition pour toute question.

Pascal DUEZ

2. TRAVAUX

2.1 Voirie/réseaux/cadre de vie : rénovation totale de la rue de Verdun



En 2016 et 2017, un chantier de grande ampleur a été lancé et mené à son terme : la rénovation complète de la rue de Verdun.

La Municipalité avait saisi l'opportunité d'accompagner le Département dans la mise hors gel de la RD 45 en engageant des travaux d'envergure pour améliorer sensiblement le cadre de vie mais aussi la sécurité.

Ceux-ci se sont traduits par :

- Réseaux : effacement des réseaux électriques et téléphoniques aériens, suppression de 3 lignes Haute Tension Aériennes, remplacement du transformateur Haute Tension et pose d'un nouvel éclairage public (candélabres à leds).
- Eau et assainissement : éradication des branchements plomb, changement de la conduite principale d'eau potable et création du bassin de rétention des eaux pluviales.
- Cadre de vie : démolition de l'ancienne cabine à gaz, reconstruction complète de la voirie et des trottoirs et aménagement des abords du château d'eau (passage piétonnier reliant le chemin de l'arbriselle)
- Sécurité : mise en place, en entrée du village, d'une chicane avec un îlot central, installation d'une double-écluse plus bas dans la rue et création de places de stationnement publiques, gratuites et conformes aux règles d'aménagement de la voirie départementale.



Coût de l'opération : 1,7 M € TTC, *inclus financements du Département (étude et voirie 645 000 € TTC), du SIDEC (effacement des réseaux 485 000 € TTC) et de la commune (budget des eaux 210 000 € TTC).*

Subventions obtenues : du Département : étude et cadre de vie 120 000 €, trottoirs 37 500 € ; de la Communauté d'Agglomération de Cambrai : 50 000 € ; et au titre des amendes de police 10 000 €.



2.2 Voirie départementale : réfection de chaussées (rues de Cambrai, d’Haspres et de Saulzoir)

En 2017, les services routiers du Département sont intervenus, comme prévu, pour faire un coulis dans les rues de Cambrai et de Saulzoir.

Mais, dans la rue d’Haspres, rien n’était programmé avant 2018 ou 2019. Or, le mauvais état de la voirie occasionnait de nombreuses gênes pour les riverains.

Consciente des nuisances, la Municipalité a sollicité, avec insistance, et obtenu une remise en état de cette chaussée dès 2017.

Une intervention a donc eu lieu, en novembre dernier, pour réaliser des travaux d’aménagements routiers consistant au renouvellement de la couche de roulement en béton bitumineux et à la réfection du marquage au sol. Les travaux ont été exécutés par l’entreprise COLAS Nord-Est.

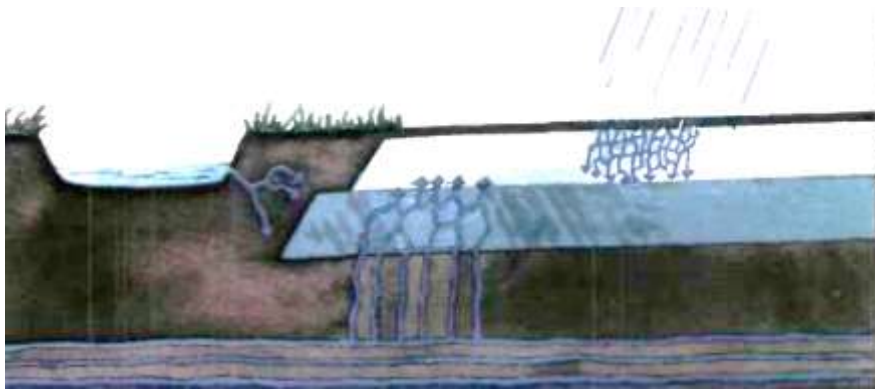
Cette opération a permis d’améliorer le confort et la propreté du réseau départemental dans la commune, de renforcer la sécurité de l’ensemble des usagers et de réduire les problèmes liés aux déformations de la voirie.

La commune se chargera, sur le budget 2018, de la mise à niveau des ouvrages (eau potable et assainissement).



2.3 Voirie communale : pose d'un coulis

La commune est confrontée au problème d'entretien de ses routes communales. L'ennemi de la route est l'eau, il faut s'assurer que la couche de surface soit imperméable afin d'éviter que l'eau ne s'infiltre dans les couches de fondation et ne vienne les détériorer irrémédiablement, ce qui obligerait à la reconstruire totalement.



L'idéal, bien sûr, serait de refaire complètement les couches de surface des routes qui sont dégradées (voire leur structure), en réalisant, comme cela a été fait rue d'Haspres par le département, un rabotage et la pose d'une nouvelle couche d'enrobés.

Mais financièrement cela n'est pas envisageable pour la commune, le coût pour la mise en œuvre d'enrobés est au moins 15 fois supérieur à celui d'un coulis qui ne coûte que quelques euros le m². De plus, techniquement cela n'est pas possible car la majorité de nos rues n'ont même pas de structure, il y a encore des pavés recouverts d'une mince couche d'enrobés ou d'enduit !

Vu l'état de dégradation avancée de certaines voiries communales, il a donc été décidé d'appliquer un coulis bitumineux dont la composition et la consistance (faible granularité et forte teneur en mastic) contribue à assurer l'imperméabilité de la chaussée.

Cependant cette technique est délicate à réaliser (application en couche d'épaisseur comprise entre 0,3 et 0,5 cm). À certains endroits, le résultat n'est pas conforme aux attentes de la Municipalité. Suite à une mise au point avec l'entreprise, il a été convenu de corriger, sous garantie, les malfaçons constatées, dans les prochains mois.

Cela peut permettre de maintenir, pour plusieurs années, les structures existantes pour un coût modique. Se pose quand même à moyen terme le problème de reconstruction de certaines rues du village alors que les dotations sont en baisse continue et que les motifs de dépenses ne manquent pas !

2.4 Château d'eau : réhabilitation totale de l'équipement

En 2017, le château d'eau a fait l'objet d'une réhabilitation complète sous la surveillance d'un bureau d'études spécialisé, IRH ingénierie conseil.

Inauguré en 1930, cet équipement communal avait subi les outrages du temps et son état était devenu très inquiétant. À l'extérieur, la structure béton était fragile et des blocs se détachaient régulièrement. À l'intérieur, les équipements étaient très vétustes et non-conformes.

Dans ces conditions, il n'était plus possible de retarder davantage les travaux. À la suite d'un appel d'offres fructueux, la société BALESTRA a décroché le marché en association avec plusieurs entreprises sous-traitantes. Elle a procédé, pendant cinq mois,



à la modernisation et à la sécurisation du château d'eau, permettant ainsi à la commune de renforcer la défense incendie et de poursuivre, dans de bonnes conditions, l'approvisionnement de la population en eau potable.

Le coût total de l'opération s'est élevé à 286 483 € HT (343 779 € TTC), dont une partie non négligeable subventionnée par l'État au titre de la DETR et par l'agence de l'eau.

2.5 Captage : installation de la télégestion

Dans le cadre de la rénovation du château d'eau, il a été mis en place un système de télégestion à plusieurs niveaux.

Le réseau d'adduction chargé du transport de l'eau potable est constitué de nombreux branchements et interconnexions, d'un ouvrage de production et de traitement (forage, captage, pompage) et enfin d'infrastructures chargées du stockage (château d'eau) et de la distribution de l'eau.

La télégestion, qui associe l'électronique, l'informatique et les télécommunications, est présente à plusieurs niveaux : au captage et au château d'eau. Elle permet à l'exploitant du réseau d'eau de le contrôler en permanence et de le gérer à distance.

La télégestion participe ainsi efficacement à la continuité de l'approvisionnement ainsi qu'à la qualité de l'eau distribuée au robinet. Montant des travaux : 11 955 € HT (12 552 € TTC).

2.6 Rénovation urbaine : démolition d'une friche (rue de Saulzoir) et remise en état d'un logement communal (rue Jules Guesde)



Alors que la crise du logement reste dramatique, et que beaucoup de communes font hélas défaut, ici, nous continuons à assumer nos responsabilités. Notre objectif est que chaque Villersois puisse faire son parcours résidentiel dans notre commune.

C'est pourquoi, nous travaillons à l'élaboration d'un nouveau Plan Local d'Urbanisme et menons en parallèle une politique de rénovation urbaine modeste au regard des objectifs ciblés mais qui commence à porter ses fruits.

En 2014-2015, la première étape a été la construction de 8 logements sociaux dans la rue Eloi Gernez.



D'autres initiatives suivent :

En accord avec la Municipalité, l'Établissement Public Foncier Nord-Pas-de-Calais (EPF) a engagé, durant le dernier trimestre 2017, des travaux (désamiantage, dépollution et démolition) destinés à raser une friche située en centre-village (rue de Saulzoir).

Cette verrue, constituée d'une habitation délabrée, de l'ex-forge de la Louvière et d'une pâture à l'abandon, a disparu aujourd'hui de notre paysage quotidien. 1 800 m² constructibles sont désormais disponibles.

La commune se positionnera pour acquérir, auprès de l'EPF, environ un tiers du terrain en vue d'y créer un verger d'essences régionales et une noue indispensable à la bonne gestion des risques d'inondation dans ce point bas du village. Le reste du foncier pourrait être racheté, dans le courant de l'année, par un bailleur social qui se chargerait de construire quelques logements. Notre but est que, dans la mesure du possible, des Villersois en soient prioritairement les bénéficiaires.



Cette opération sera complétée par la réhabilitation d'un logement communal situé à proximité de l'école Marie Curie (rue Jules Guesde).

Construit au début des années 1980 pour accueillir le directeur ou la directrice d'école, cet édifice a ensuite été constamment loué à des particuliers, sans bénéficier d'importants travaux d'entretien et de mise aux normes. La maison s'est donc progressivement dégradée et est désormais inhabitable en raison du manque de confort et des nombreux désordres qui l'affectent. La dalle béton est cassée. Les murs, sols et plafonds sont fissurés. L'isolation est insuffisante, la chaudière vétuste et les huisseries non conformes aux nouvelles normes de performance énergétique. Tout l'intérieur est à revoir.

Une estimation sérieuse du coût de l'opération laisse entrevoir une réhabilitation d'un montant de 132 000 euros HT.

Dans l'impossibilité de réaliser un tel investissement, les élus ont décidé de confier la rénovation et la gestion de cet immeuble à PARTENORD Habitat (bail emphytéotique de 55 ans).

Le dossier est bien engagé. Après accord de la DDTM, les travaux devraient débuter en septembre prochain et déboucher sur une rénovation complète de l'immeuble en vue d'y créer un logement social moderne et tout confort.

Ainsi fait, le parc immobilier social s'agrandira prochainement d'une 9ème maison.



2.7 Bâtiment communal : reconversion du bureau de poste en agence postale communale

En 2011, LA POSTE a quitté le giron de l'État et se trouve désormais placée dans un environnement pleinement concurrentiel depuis la libéralisation totale du traitement et de la distribution du courrier postal. Dans ce contexte, elle se réorganise et est en train de fermer progressivement les guichets les moins rentables principalement en zone rurale. Déjà impacté par la réduction des horaires d'ouverture, le nôtre était sur la sellette. La menace d'une fermeture se profilait d'autant plus que l'activité a baissé de 55 % depuis 4 ans.

La Municipalité ne pouvait se résoudre à la disparition des services postaux présents dans notre commune depuis 1976.

Aussi, les élus ont-ils choisi, en décembre 2016, d'autoriser la création d'une agence postale communale, comme cela s'est déjà fait dans de nombreuses communes du Nord et en particulier à Haussy, Saint-Aubert, Saulzoir, Inchy, ...

Les travaux, financés par LA POSTE, ont commencé en décembre dernier. Des entreprises locales et le service technique se sont activés sur le chantier. Au programme : mise aux normes du site, reconfiguration des lieux, changement complet du mobilier, embellissement et sécurisation des locaux. L'ouverture du site postal a eu lieu le 20 février dernier.



Son fonctionnement est désormais assuré par un agent communal qui reçoit le public aux jours et heures indiqués dans le guide pratique récemment distribué. Les services rendus à la population sont, à peu de choses près, les mêmes que ceux offerts par le passé.

Dès que les conditions météorologiques s'y prêteront, la rénovation de la façade sera programmée.



2.8 Bâtiment communal : restauration du préau et modernisation du parc informatique de l'école Marie Curie

Construit en 1939, le préau de l'école Marie Curie avait subi l'outrage des ans. Endommagée par des fuites d'eau, une partie de la structure béton se désagrégait et des morceaux se détachaient.

Aussi des travaux de sécurité s'imposaient. Sans attendre, la Municipalité a missionné la société BALESTRA pour assurer la remise en état du bâtiment. Le chantier a été réalisé pendant les grandes vacances.

Depuis la rentrée scolaire 2017/2018, les écoliers peuvent à nouveau profiter du préau.



2.9 Bâtiment communal : rénovation intérieure de la salle de réception

Destinée aux manifestations publiques ou privées, la salle de réception, située derrière la mairie, disposait d'un intérieur défraîchi. Elle méritait une cure de jouvence.

Des agents communaux ont été chargés de procéder à des travaux dans la salle de banquet, la cuisine et les toilettes : réfection de certains enduits et carrelage, pose d'un hydrofuge et remise en peinture de l'ensemble des locaux.

La décoration picturale a été revue dans un style plus sobre mais tout aussi harmonieux que par le passé avec l'ambition de faire de la salle de réception un lieu où se conjuguent bien-être et fonctionnalité.

Quand l'intérieur sera terminé, nous pourrons alors attaquer les extérieurs avec l'arrivée du beau temps.





2.10 Bâtiment communal : informatisation de la médiathèque



Depuis quelques mois déjà, la médiathèque de Villers-en-Cauchies a rejoint celles des communes d'Iwuy, Rieux, Naves, Thun-Saint-Martin et Estrun, au sein d'un réseau de lecture publique.

Afin de permettre aux usagers d'accéder aux documents quelle que soit la commune où ils se trouvent, il s'avérait nécessaire de réaliser l'informatisation de notre médiathèque.

Sur les fonds communaux alloués annuellement (2 €/an/habitant), l'achat d'un ordinateur a été réalisé. Le marquage de chaque document est en cours.

A l'issue de cette opération, une carte de membre sera attribuée aux adhérents qui pourront l'utiliser gratuitement dans tout le réseau.

2.11 Bâtiment communal : travaux mairie

Il y a un peu moins de dix ans, d'importants travaux de sous-œuvre avaient été financés pour consolider la mairie. Récemment, des contrôles de stabilité ont été effectués pour vérifier l'état du bâtiment. Ils n'ont détecté aucun nouveau désordre. Les investissements lancés en 2009 ont donc porté leurs fruits.



Par ailleurs, le revêtement de sol de la salle de réunion du conseil municipal a été changé, en décembre dernier, par le personnel communal.

La vieille moquette, très défraîchie et poussiéreuse, a été enlevée et remplacée par un parquet flottant du plus bel effet.



2.12 Espace sportif : remise en état de la salle des sports et création d'un terrain de pétanque



Lors de l'épisode tempétueux de décembre dernier, la salle des sports a été endommagée. Plusieurs tôles d'éclairage zénithal ont été arrachées par un vent déchaîné. Dans l'attente des résultats d'expertise, une couverture provisoire a été posée pour protéger l'intérieur des locaux.

Comme promis durant la campagne électorale, un terrain de pétanque a été créé à l'espace sportif. Les travaux ont été réalisés il y a quelques mois. Le personnel communal s'est chargé de la création du fond de forme et de la pose de madriers. L'entreprise Villers Construction s'est occupée des finitions.

Depuis cet été, le terrain de jeu est opérationnel et fait le bonheur de nombreux amateurs.

2.13 Cadre de vie : remise en état du parc communal

Lors des travaux de la rue de Verdun, le parc communal avait été fermé et transformé provisoirement en zone de stockage de matériaux et de parking à l'usage des entreprises intervenantes.

Il a donc été nécessaire de le remettre en état avant de le rendre à sa destination première. Des travaux d'assainissement ont été effectués pour éviter l'inondation des ateliers municipaux en cas de fortes précipitations.

Le parc de jeux a été complété par l'installation d'un nouveau portique et une reprise du revêtement de sol. Quelques arbustes ont été plantés afin d'embellir le site.





2.14 Environnement : plantation d'arbres

Dans le secteur du « Saint pierre Val », au chemin du RIOTERY, en périphérie du village, la Municipalité a procédé, le 2 décembre dernier, à la plantation d'une haie bocagère de 500 arbustes d'essences variées.

Ce travail a été effectué par les agents communaux, accompagnés de quelques élus et des Jeunes d'ACTION. Financée par l'association lilloise POCHECO CANOPE, spécialisée dans la reforestation de la région des Hauts de France, ces plantations viennent compléter avantageusement le verdissement de la commune et participent à la protection de la biodiversité.



2.15 Réseaux : éclairage public

Installé en 1965, l'éclairage public est globalement très vétuste. Cette situation, qui provoque une surconsommation énergétique et des frais de maintenance de plus en plus lourds, est néfaste pour les finances communales.

La Municipalité s'est emparée du problème depuis quelques années déjà. Depuis 2013, les lampadaires défectueux et énergivores ont été remplacés dans plusieurs rues : 12 dans la rue Gambetta, 7 dans la rue Zola et dernièrement (2017) 28 dans la rue de Verdun. Montant total des trois chantiers : 104 747 euros HT.

Mais le coût élevé de telles opérations (totalement à la charge de la commune) ne permet pas de faire davantage pour l'instant. Il reste pourtant 124 lampadaires à changer avec, à terme, l'objectif de faire baisser la consommation communale et les coûts inhérents, de réduire la pollution lumineuse et de protéger la faune nocturne.



En attendant, la Municipalité, confrontée à la nécessité de faire des économies dans un contexte de baisse régulière des dotations de l'État, a décidé d'éteindre l'éclairage public de 23h00 à 5h00.

Villers n'est pas la seule collectivité à avoir fait ce choix dicté par les circonstances. Un peu partout en France, plus de 12 000 communes sont concernées. Localement, pas moins de 20 villages et bourgs ont franchi le pas, parfois depuis de nombreuses années (Avesnes-le-Sec, Cagnoncles, Haspres, Haussy, Iwuy,...). Cette année, Saint-Aubert, Saint-Hilaire et d'autres communes de la 4C suivent le même chemin.

Quels résultats ?

En 2014, la commune dépensait 11 452,28 € TTC pour l'éclairage. Avec la mise en œuvre de l'extinction nocturne, la dépense s'élevait à 5 096,74 € TTC en 2016 soit une économie annuelle de 6 355,54 €.

À ce jour, les données 2017 ne sont pas encore en notre possession.

Le lundi 12 février dernier, en réunion à Cauroir avec les élus du secteur, Bernard THAMIE, commandant de la compagnie de gendarmerie de Cambrai, a rappelé que la fermeture de l'éclairage public était sans conséquence notable sur la sécurité. En 2017, avec moins de lumière, il n'y a pas eu plus d'actes délictueux dans le Cambrésis.

2.16 Cimetière et entrée de commune : rénovation des calvaires

Édifié en 1881 et endommagé pendant la première guerre mondiale, le calvaire de la rue d'Haspres fut reconstruit en 1920 et rénové à plusieurs reprises depuis les années 1960.

Dernièrement, il était, à nouveau, dans un triste état : ses statues abimées, la base de la croix brisée et le socle tagué. En juillet 2017, deux employés municipaux ont été chargés de sa restauration : décapage, réfection de la base de la croix et remise en peinture du Christ, de la vierge Marie et de Saint-Jean. Le parvis pavé a également été restauré. Bien visible de la route, le calvaire a désormais retrouvé tout son lustre.

Le calvaire du cimetière, également propriété communale, a fait l'objet d'une belle rénovation. Les agents communaux sont intervenus, durant l'été 2017, pour le réparer, le nettoyer et le remettre en peinture.

Quelques jours ont suffi pour remettre en état ce mobilier communal qui a également une vocation patriotique puisqu'il porte la plaque commémorative des Villersois victimes de la guerre franco-prussienne (1870-1871).



2.17 Urbanisme : élaboration du PLU

La Municipalité annonçait en novembre 2017, par tract, son souhait de mettre immédiatement à la disposition du public le dossier d'arrêt de projet PLU.

Mais les services de la sous-préfecture de Cambrai ont alerté la commune sur l'impossibilité de le faire immédiatement afin de respecter strictement la procédure en cours.

En conséquence, les documents réglementaires de l'arrêt de projet seront consultables dès que sera publié l'avis d'enquête publique.

Les dates de l'enquête publique et des permanences du commissaire enquêteur seront communiquées par voie d'affichage dans la commune et par insertion dans la presse.

Le public pourra alors formuler, sur le registre ouvert à cet effet en mairie, des observations, suggestions ou propositions relatives au dossier de PLU.

